

Les ministres ne réfléchissent pas, les agents trinquent...

Toulouse, le 11 décembre 2018

La CGT Finances publiques de Haute-Garonne est intervenue auprès du Directeur régional afin de dénoncer les **errements de la direction générale** et du ministre de l'Action et des comptes publics concernant la **pénalité de 0,2 % infligée aux contribuables qui n'ont pas utilisé le paiement dématérialisé** pour s'acquitter d'impôts dont le montant est supérieur à 1 000 euros. **Une fois de plus, ce sont les collègues en « bout de chaîne » dans les accueils (accueil physique, téléphone, mails, courriers) et en direction qui en font les frais, ceci dans des conditions de travail dégradées par les suppressions d'emplois.** Ci-dessous, le courrier transmis au directeur :

« Monsieur le Directeur,

La direction générale a diffusé à l'ensemble des services chargés du recouvrement des impôts un message relatif à la remise systématique des majorations de 0.2 % consécutives à la non application du paiement dématérialisé pour paiement d'une imposition de montant supérieur à 1 000 euros. Des collègues nous ont déjà fait remonter, hier, une affluence aux guichets, relative à la réception de lettres de relance à ce sujet et l'agressivité de certains contribuables.

Dans la période très tendue en matière de fiscalité, nous considérons comme irresponsable l'envoi de telles relances, surtout lorsqu'on demande dans la foulée aux collègues d'accepter « de façon systématique et sans conditions » la remise de majoration.

Vous constaterez à la lecture de la Dépêche du Midi de ce jour, que ces majorations créent un certain émoi dans la population. Compte tenu des tensions qui existent dans le pays vis-à-vis de tout ce qui touche à l'impôt. Les collègues de la division des particuliers apprécieront le surcroît de travail que va générer cette mesure. Les agents des services de recouvrement de proximité apprécieront encore davantage, puis qu'en sus de la comptabilisation des remises de majoration, ils devront faire face à l'agressivité des usagers à l'accueil.

De surcroît, cela crée une iniquité flagrante pour les contribuables qui vont s'acquitter de cette majoration sans réagir.

Le communiqué de presse que vient de publier vendredi le ministre de l'action et des comptes publics Gérard Darmanin pour annoncer la suppression de la pénalité de 15 euros minimum, contribuera à mettre de l'huile sur le feu, lorsqu'il exprime que « le rôle de l'administration est » d'abord d'accompagner les usagers, pas de les sanctionner". Venant du responsable de la mise en place de cette majoration, ces propos sont inadmissibles et jette une fois de plus l'opprobre sur les agents des finances publiques.

Le mal étant cependant fait avec la liquidation de ces majorations, nous vous demandons d'intervenir auprès de la direction générale pour que les opérations de remise ou d'annulation de ces majorations soient effectuées de manière automatisée. Les effectifs à la baisse dans nos services depuis des années n'autorisent pas de tels errements, qui vont générer un surcroît de travail et des tensions insupportables pour les agents.

Par ailleurs, si la loi ne doit pas être appliquée en la matière, il convient de proposer dans le projet de loi de finances 2019 son abrogation.

Bien cordialement,

Jean-Marc SERVEL – Secrétaire CGT Finances publiques 31 »